

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION : 06/09/10 | L'an deux mil dix le 15 septembre à dix huit heures trente |
| DATE D’AFFICHAGE : 15/09/10 | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire Adjoint. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 26</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 26</i> | <i>Etaient présents :</i> KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, GUERITEY Nadine. Formant la majorité des membres en exercice. |
| OBJET : <i>Réhabilitation et mise en conformité de sécurité des locaux accueillant : le Relais d’Assistants Maternelles des « 4 Cantons » et les bureaux de la Restauration Périscolaire</i> | <i>Excusés :</i> MORENO Christine a donné procuration à KNEPPERT Pierre, BONNOT Monique a donné procuration à MERAUX Jocelyne, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel. Madame GUERITEY Nadine est nommée secrétaire de séance. |

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- S’engage à réaliser et à financer les travaux de réhabilitation et de mise en conformité de sécurité des locaux accueillant : le Relais d’Assistants Maternelles des « 4 Cantons » et les bureaux de la Restauration Périscolaire. Le projet se situe au niveau du 4 rue de l’Etoile au sein de l’Espace Educatif Pluriel Françoise Dolto. Le montant du projet s’élève à 125 200 € HT (149 739,20 € TTC).
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

| | |
|--|-------------|
| - Fonds libres | 74 619,20 € |
| - Subvention sollicitée du Conseil Général | 25 040,00 € |
| - Aide financière de la CAF | 50 080,00 € |
- Demande l’autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention compte tenu de l’urgence des travaux.
- S’engage à réaliser les travaux dans l’année.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 15/09/10
Publié le 15/09/10
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Po Le Maire

